



Conditions générales

Nombre de participants

De 6 à 12 personnes au maximum. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Si un nombre inférieur de personnes s'inscrit, l'accompagnatrice décidera si la sortie a lieu.

Délai d'inscription

- Pour les sorties sur 1 ou 2 jours : inscription maximum 48h heures à l'avance.
- Pour les sorties de durée supérieure ou sur mesure : 2 semaines à l'avance.

Conditions de paiement

Pour les sorties d'une journée, le paiement s'effectue le jour même, sur place, avant la randonnée.

Pour les sorties de 2 jours et plus, l'inscription sera enregistrée après versement d'arrhes s'élevant à 50% du prix total. Le solde sera versé au plus tard 1 semaine avant le départ.

Tarifs

En 2018, les tarifs de tous les professionnels de la randonnée (accompagnateur ASAM ou ASGM) sont identiques, soit :

- **Fr. 480.- pour une journée (à diviser par le nombre de participants)**
- **Fr. 350.- la demi journée (durée 4 heures maximum, en journée ou soirée)**

Cela comprennent:

- L'encadrement et l'animation, une fiche d'informations (pour les randonnées de 2 jours et plus) et dans certains cas les transferts.
- Pour les sorties de 2 jours : l'hébergement en demi-pension (piques-niques à la charge des participants ou selon entente / forfait).
- Pour les sorties dès 3 jours: l'hébergement en pension complète et, le cas échéant, les liaisons en transports publics.

Pour l'hiver, la location d'une paire de raquettes et du matériel de prévention pour les avalanches le cas échéant est à compter en sus (entre Fr. 15 et 25.-)

Les boissons et extras ne sont pas inclus.

Assurances

Les participants sont invités à vérifier, sinon actualiser leurs assurances accident et rapatriement (coût de l'adhésion à la REGA : Fr. 30.- par année). En cas d'empêchement pour raison majeure des participants, une assurance annulation contractée par avance s'avèrera utile.

Mauvais temps

En cas d'annulation de la randonnée par l'accompagnatrice pour cause de mauvais temps, l'intégralité des versements effectués sera remboursée. Selon la météo, l'accompagnatrice se réserve le droit de modifier l'itinéraire ou la destination de la randonnée.

Déplacements

Les frais d'acheminement au départ de la randonnée sont à la charge des participants. Toutefois, le co-voiturage est encouragé ; si un départ commun est possible depuis la vallée, les frais appliqués seront de 0.50.- par km parcouru (à répartir entre les participants).

Dans le cas de transport par l'accompagnatrice un forfait de Fr. 20.- par personne et par tranche de 100 km sera appliqué.

Matériel

Les participants doivent être équipés de manière appropriée à la météo et à l'altitude. Une liste de matériel est fournie sur simple demande. Pour toute randonnée de plus de 2 jours, elle vous est envoyée automatiquement avec la fiche technique.

Difficulté des randonnées

Pour chaque randonnée, des indications de difficulté, de dénivelé et de distances sont données. Les temps de marche sont calculés sur la base de 4 Km/heure sur le plat et de 300m/h de dénivellation en montée. L'accompagnatrice vous conseillera volontiers selon votre situation personnelle. La réglementation suivie par les AM stipule que la cotation maximale à respecter est T3 (échelle du Club Alpin Suisse).

Annulation

L'inscription écrite à une randonnée est définitive. En cas de désistement, des frais seront facturés pour couvrir les frais d'organisation et de réservation :

- désistement entre 30 et 15 jours du départ : 25% du montant total
- désistement à moins de 15 jours du départ : 50% du montant total
- désistement à moins de 2 jours du départ : 100% du montant total

Des reports sont toutefois possibles.

Coordonnées bancaires:

PASCALE FESQUET, accompagnatrice en montagne / Aster Rando

Banque Raiffeisen de la Riviera – Agence de Corsier-sur-Vevey

Iban CH34 8043 0000 0118 9051 3

Le for juridique est à Corsier.